DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4191-SD
(12-2015)

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SECHERESSE ET L'EPISODE DE GRELES DU 19 JUIN 2026

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 3 novembre 2026.

À Coulogne

COMMUNE DE COULOGNE
PAS-DE-CALAIS

Le 19 octobre 2026

Le Maire,

Jean Marc Puisseseau

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.